

Delphine Ernotte-Cunci appelle à un "new deal" français pour l'audiovisuel public

Réunie le 4 novembre 2015, sous la présidence de Mme Catherine Morin-Desailly, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a auditionné la présidente de France Télévisions, Mme Delphine Ernotte-Cunci, sur son rapport d'orientation, prévu par l'article 47-4 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986. Mme Ernotte-Cunci a expliqué que le modèle économique de l'audiovisuel public était effectivement « à bout de souffle » et qu'il fallait un « New deal » français pour l'audiovisuel public. Concernant le projet de rachat de Newen par TF1, les membres de la commission ont rappelé qu'ils avaient, dès 2013, formulé des propositions sur l'économie de la production, qui restaient d'actualité. Pour sa part, la présidente de France Télévisions a expliqué qu'il fallait préserver la diversité de la production mais redéfinir la production indépendante, le rachat de Newen par TF1 à plus de 70 % ne pouvant plus permettre de considérer cette société comme « indépendante ». Mme Ernotte-Cunci a, par ailleurs, estimé qu'il n'y avait plus de raison de distinguer la réglementation sur la production selon le caractère public ou privé des diffuseurs. Réagissant aux propositions du rapport Leleux-Gattolin sur le financement de l'audiovisuel public, elle a insisté sur la nécessité d'un financement « mixte » de France Télévisions en indiquant qu'il faudrait du temps pour que les recettes des droits sur les programmes produits permettent de se passer de la publicité. Elle a souhaité que la réflexion sur la réforme de la contribution à l'audiovisuel public se poursuive en indiquant sa préférence pour le modèle de taxe universelle « à l'allemande » préconisé par le rapport du Sénat. Plus généralement, Mme Ernotte-Cunci a souhaité que les actions communes entre les différentes sociétés de l'audiovisuel public se développent sans attendre une éventuelle fusion proposée par le rapport du Sénat.